

CENTRE PENITENTIAIRE NORD-FRANCILIEN

Programme 8000

31 octobre 2023

Sommaire

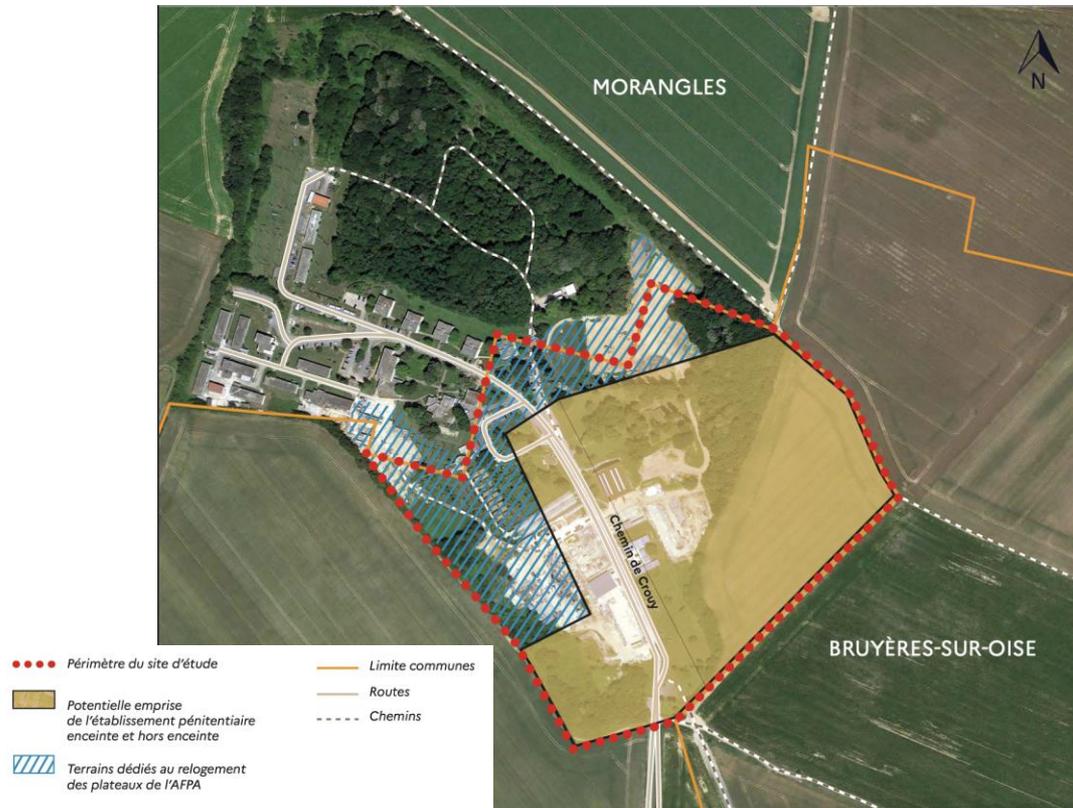
- 1 – Le projet pénitentiaire**
- 2 – L'AFPA**
- 3 – Réseaux**
- 4 – Paysage**
- 5 – Etude de pollution lumineuse**
- 6 – Etude acoustique**
- 7 – Calendrier**

1. Le projet pénitentiaire

Le projet pénitentiaire

Présentation du projet

- Calibrage : **600 places**
- Surface d'implantation programmatique (hors relogement AFPA) :
- En enceinte : environ 8 ha
- **Total : environ 12 ha**
- Niveau de sécurité : sûreté renforcée
- Démarrage des travaux : mi 2025
- Livraison : horizon 2027



2. L'AFPA

Contexte

- Plateaux de formation affectés par l'implantation du centre pénitentiaire
- Total de surface à restituer : 4 ha
 - Voies de circulation : 2 x 3 m → 6 m minimum + voie douce/trottoir
- Contraintes liées au relogement des plateaux techniques de l'AFPA :
 - **Repositionner les plateaux techniques de l'AFPA sur site ;**
 - Maintenir une **continuité de l'activité** de l'AFPA (phasage des deux chantiers et impact sur le calendrier de l'opération à préciser) ;
 - Conserver, pour l'AFPA , une **adresse en Ile-de-France**.

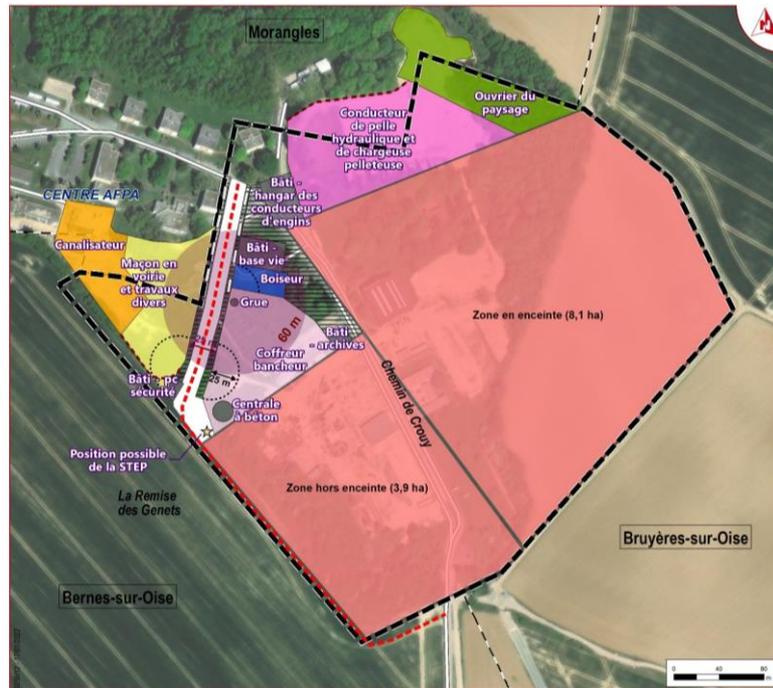


Implantation proposée

- Les plateformes sont reconstruites dans les espaces interstitiels de la zone d'étude.
- Les consultations pour la maîtrise d'œuvre seront prochainement lancées.

L'AFPA a revu à la baisse ses besoins de surface de 5,8 à 4 ha.

- Le budget alloué au relogement s'élèvera à environ 12 millions d'euros et sera financé par le ministère de la Justice.
- Une importance particulière au respect de toutes les proximités fonctionnelles entre les plateaux techniques exprimées.
- Le CPNF et l'AFPA partageront le même moyen d'assainissement, que ce soit par raccordement ou par STEP



3. Réseaux

Réseaux existants

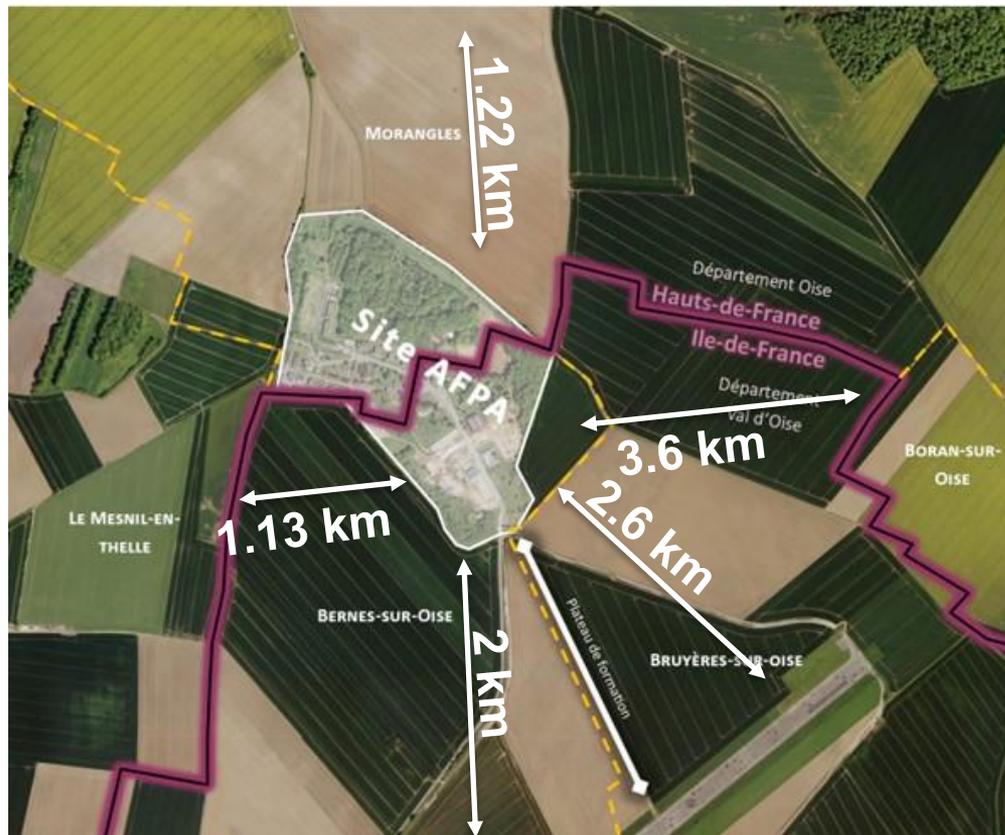
- L'ensemble des réseaux desservant le site de de l'AFPA proviennent de l'Oise, à l'exception du réseau Orange (télécom)
- **Eaux pluviales** : Le règlement communal de gestion des eaux pluviales impose une infiltration au niveau de la parcelle
- **Eau potable et Eaux de défense incendie** : Raccordement au réseau d'eau potable de Bernes-sur-Oise → Dénivelé important entre site et commune de Bernes → surpresseur?
 - Raccordement au réseau d'eau potable de Morangles → renforcement du réseau
- **Eaux Usées** : Raccordement ou Step
- **Gestion des déchets** : Par des prestataires privés
- **Telecom** : Déjà desservi



4. Paysage

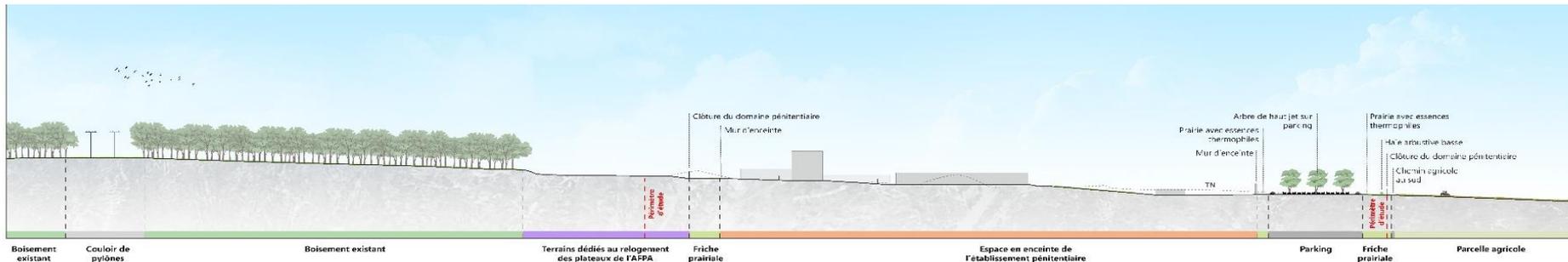
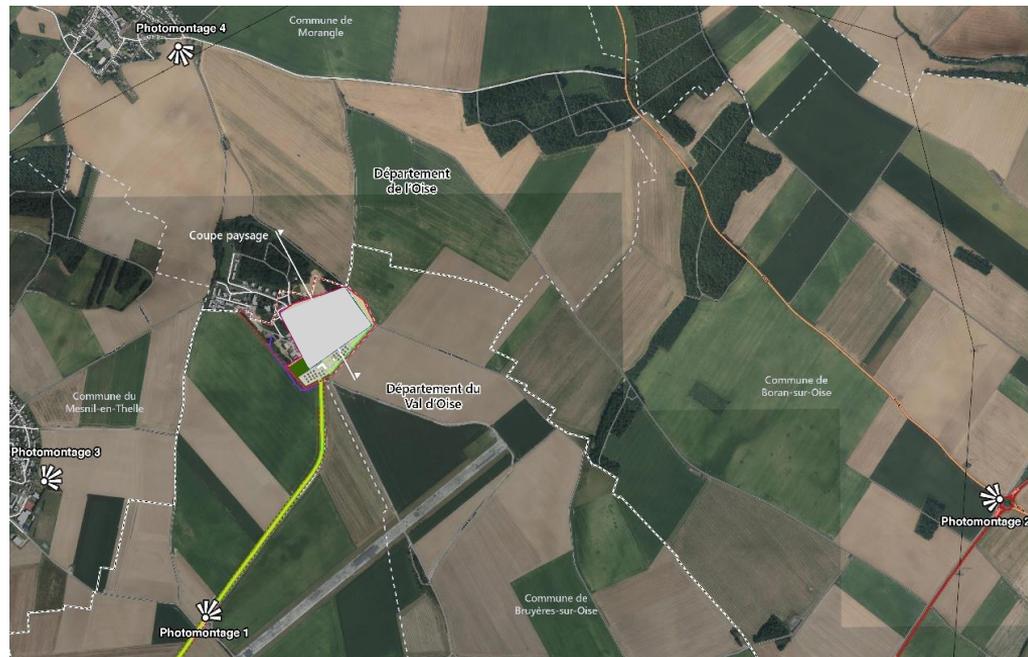
Le paysage lointain

- Quatre autres communes jouxtent le site d'étude
- Le Mesnil en Thelle → 1,13 km
- Morangles → 1,22 km
- Bernes-sur-oise → 2 km
- Bruyeres-sur-oise → 2.6 km



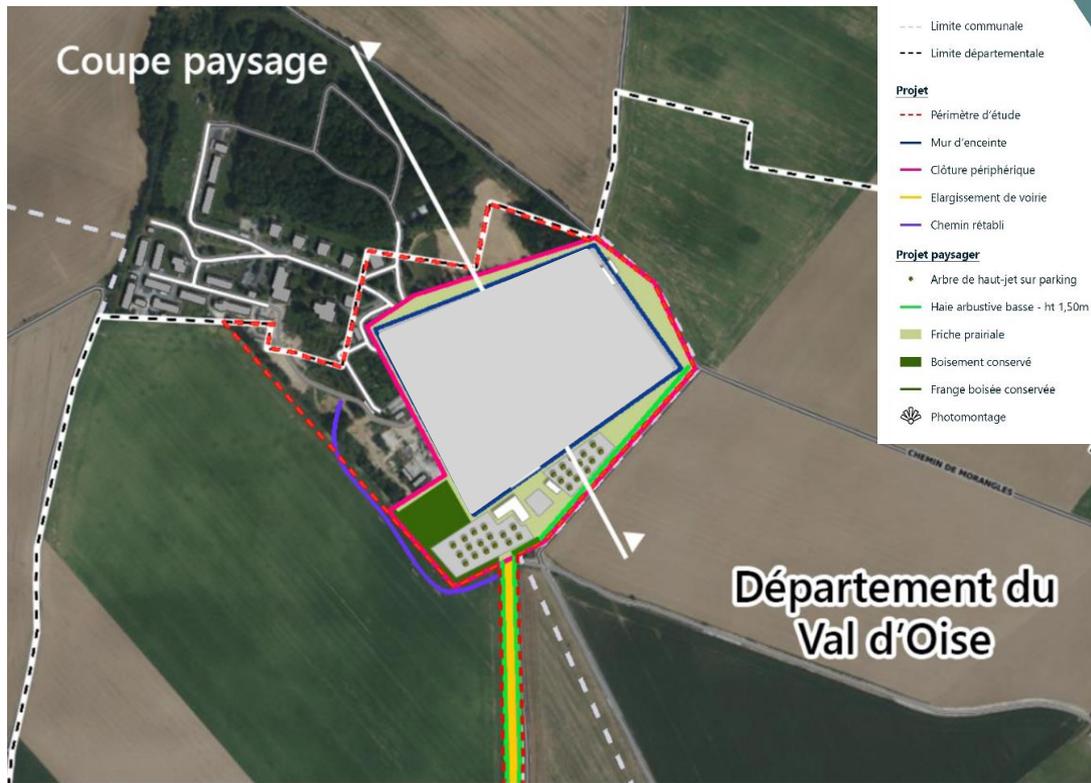
Premières orientations sur l'aménagement paysager proposées

- Implantation du CP au sud du boisement pour réduire les impacts.
- Préservation du chemin de Crouy avec élargissement et piste cyclable.
- Mesures paysagères pour intégrer l'établissement dans le boisement existant.
- Valorisation du boisement au sud-ouest et création de haies basses au sud-est.
- Création d'espaces ouverts pour la faune et la flore d'essences thermophiles.



Premières orientations sur la qualité des aménagements extérieurs paysagers

- Conserver l'identité du paysage local et ne pas modifier les écosystèmes en ajoutant des essences étrangères au milieu.
- Conservation du boisement en partie SUD
- Les arbres de haut jet (pour le parking)
- Friche prairiale entre le centre pénitentiaire et les limites parcellaires
- Haie le long du chemin de crouy et sur la limite parcellaire Nord et EST du CP
- Réalisation d'un cahier des charges architectural et paysager à destination des maitres d'œuvre intégrant les recommandations des communes



Vue vers le site d'étude
depuis le sud-est de la
commune de Morangles.



Etat projeté.
Implantation du futur
établissement
pénitentiaire afin de
montrer que le site n'est
pas du tout perceptible
depuis ce point de vue



Etat existant. Vue sur le site d'étude depuis un chemin agricole longeant la commune de **Mesnil-en-Thelle**



Etat projeté. Implantation du futur établissement pénitentiaire. Le boisement conservé au sud-ouest du site d'étude masque les vues directes vers le site



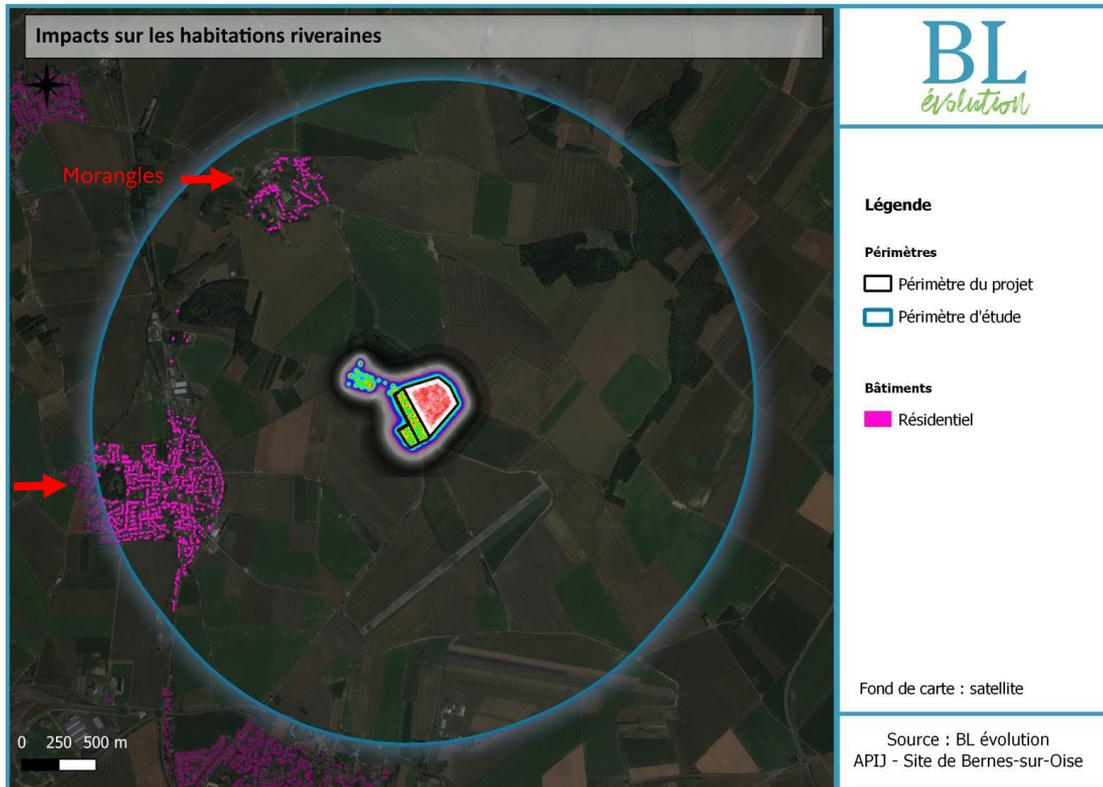
5. ETUDE DE POLLUTION LUMINEUSE

Etude de pollution lumineuse

Résultats :

- Aucune source de lumière simulée n'atteindra les habitations riveraines du projet.
- L'étude sera intégrée à l'étude d'impact du projet

Mesnil-en-Thelle



6. ETUDE ACOUSTIQUE

Etude acoustique

Résultats :

- Aucun bruit généré par l'établissement pénitentiaire ne sera audible par les riverains à proximité d'ici à 2027.
- Dans le cas où 300 individus crient de manière simultanée (situation très exceptionnelle), ceux-ci ne seraient pas audibles pour les premières habitations à proximité du centre pénitentiaire.

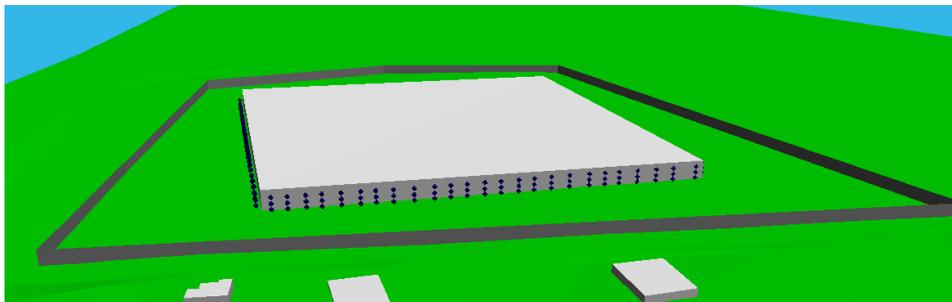
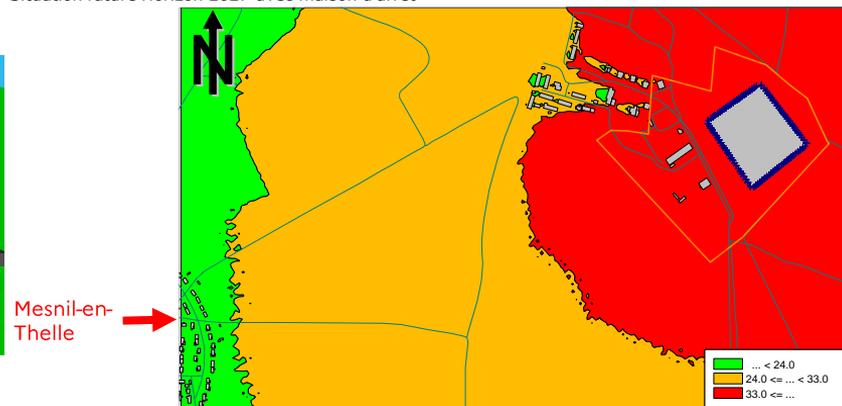


Figure 2: Visualisation 3D de l'établissement pénitentiaire avec implantation de détenus criant depuis la fenêtre de leur cellule



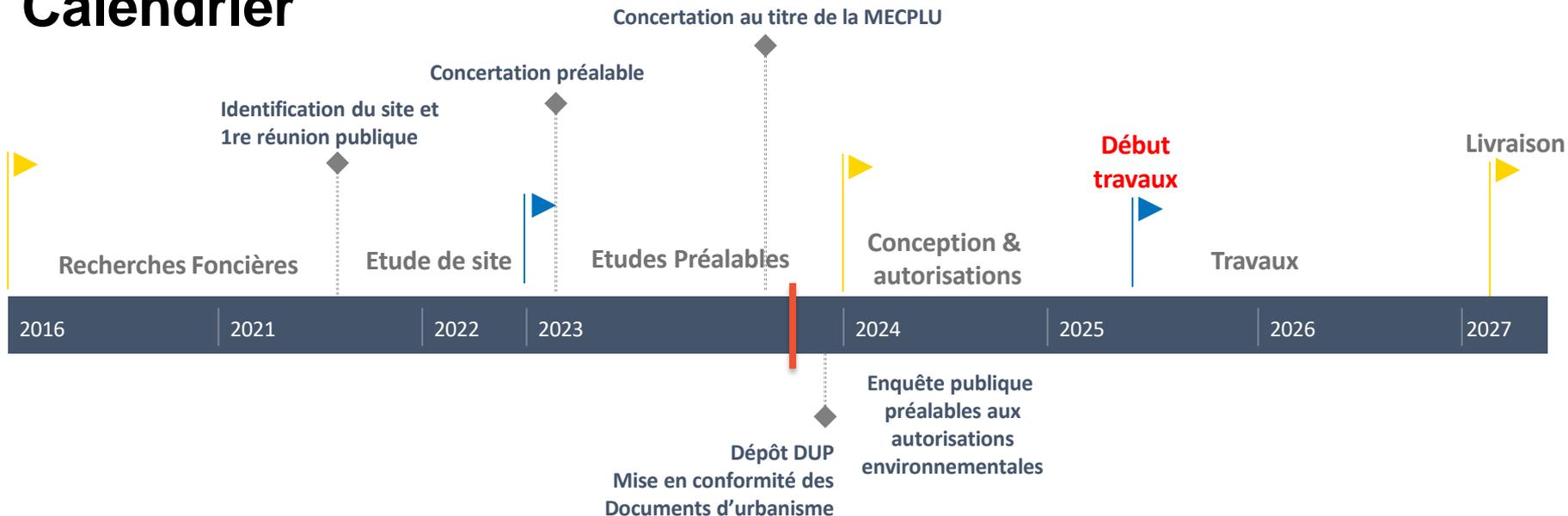
Figure 1: Cartographie des niveaux sonores (6 h - 22 h) - H = 4 m par rapport au sol - Situation future Horizon 2027 avec maison d'arrêt



Mesnil-en-Thelle

7. Calendrier

Calendrier



- 2023 – 2024 : Enquête publique (DUP & MECDU) & choix du groupement de CR
- Mi 2025 : Démarrage des travaux
- Fin 2027 : Mise en service.